Charte des Promeneurs du Net

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l'origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche. L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».

Préambule

Internet est aujourd'hui un média de communication qui fait partie intégrante des pratiques culturelles des jeunes et des familles. L'image positive dont il bénéficie et son utilisation intensive en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités. Il est aussi à présent un outil essentiel de communication et d'information des parents.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de ces publics est essentielle pour permettre à chacun mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes et de leurs parents, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Article 1.

Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L'utilisation par les jeunes et les parents des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements.

Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité. Les parents utilisent également de plus en plus les mêmes outils au service de leurs propres besoins.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques, préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes et des parents. L'objectif est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés de ces publics.

Promeneurs du Net s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes et les familles sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs…), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».
Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Il s'agit de les poursuivre sur les réseaux sociaux et de maintenir le lien avec son public. Même si les modalités de mise en relation et d'intervention changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évolue le public.

Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, médiateurs numériques, référents familles,…) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes et des parents sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse et de la parentalité sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat…) devant contenir *a minima* les informations suivantes :
• le prénom du Promeneur du Net (Pdn) et le nom de sa structure ;
• une photo personnelle (de préférence) ou, à défaut, une photo représentant sa structure ;
→ *la personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune ou le parent doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact.*
• le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net ;
• les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net »;
• les modalités d'entrée en relation avec un Promeneur du Net;
• le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Promeneur du Net consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes ou des parents, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Dans le cadre de leurs actions, les Promeneurs du Net ont pour vocation de :
• créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département ;
• rompre l'isolement des jeunes, des familles et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap, …) grâce à la proximité du numérique ;
• établir une relation de confiance, échanger, partager ;
• conseiller, informer, prévenir ;
• proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée ;
• contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
• accompagner les jeunes et les parents dans la « rue numérique » ;
• favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille ;
• rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
• proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs («chats», conversations instantanées, forums, groupes de discussion…) ;
• encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Le Promeneur du Net s'engage à :
• assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
• participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) ;
• participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le Promeneur du Net se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité technique départemental. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Promeneur du Net.

En cas de non-respect par les jeunes et les parents des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Promeneur du Net doit notamment être en capacité de posséder :
• une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
• une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.
Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Une formation continue, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques…

Article 5. Animation et pilotage

Au sein de chaque département, un comité de pilotage est mis en place, afin d'animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net.
Les structures qui participent à cette démarche sont retenues par le comité technique et sont accompagnées par un coordinateur départemental.
Elles s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche.

Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :
• prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;
• favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
• promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté ;
• valoriser les rôles et compétences des parents ;
• prendre en compte la diversité des structures et cultures familiales.

Dans le cadre de leurs interventions, les Promeneurs du Net et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

• respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
• respect de la dignité de la personne ;
• interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le Promeneur du Net exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.
Le Promeneur du Net s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Le Promeneur du Net exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.